

Pillo, un robot intelligent et connecté en guise de pilulier



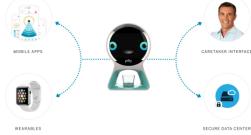
Pillo, un robot intelligent et connecté en guise de pilulier

Pillo est un petit robot à placer dans le foyer, qui reconnaît les membres de la famille pour distribuer à chacun les pilules dont ils ont besoin, et délivrer des conseils médicaux adaptés.

Pillo ne sera disponible qu'en 2017, toutefois, ce petit robot pilulier se dévoile déjà à l'occasion de son financement participatif sur IndieGogo. Un crowd-funding presque intégralement réussi ce lundi (près de 75 000 dollars levés) alors-même que le robot n'a été mis en ligne qu'il y a une semaine. Le petit pilulier aura réussi à convaincre des backers en très peu de temps.



Il a pour cela quelques arguments : le petit assistant domestique se propose d'être une interface afin de monitorer et gérer au quotidien la santé des foyers. Pillo distribue quotidiennement aux membres d'une famille les pilules qui lui sont nécessaires et pour cela le robot est équipé d'une technologie de détection des visages, afin de rendre le pilulier totalement autonome et faciliter nos quotidiens. Seulement, là où le robot convainc vraiment, c'est qu'en dehors de son rôle de distributeur, il parvient à trouver un vrai rôle en tant qu'objet .



En plus de surveiller votre consommation de médicaments et de vous demander d'en recommander quand il risque de vous en manquer, Pillo répond également à de nombreuses questions sur votre santé et les aliments que vous consommez et s'ambitionne comme une véritable interface pour les consultations à distance par exemple. Or, c'est là qu'on trouve la valeur ajoutée du Pillo face au pilulier de mamie : le robot exécute une tâche essentielle chaque jour, mais en plus de répondre à un besoin, il introduit assez de composants et de possibilités pour s'ambitionner comme un véritable hub de la health tech à la maison.



Ses concepteurs ont promis que le produit serait commercialisé, peu importe la réussite de la campagne IndieGogo qui comme souvent sert d'opération publicitaire pour une startup. Le robot était disponible à partir de 256 \$ sur la plateforme et sera commercialisé plus de 600 \$ en 2017, dans un premier temps uniquement aux USA.

Mieux vaudra en tout cas être sûr de sa fiabilité et de sa sécurité, pour accepter de reposer sur un robot connecté pour distribuer ses pilules au petit déjeuner.

Article original de Correntin Durand



Denis JACORNE est Expert Informatique axé sur la sécurité et cybersécurité et en protection des données personnelles. Ses domaines de compétences sont :
• Expertise technique (virus, espions, protocoles, fraude, attaques Internet, et judiciaire contre les cybercriminels, et protection des données personnelles, déterminants de confidentialité,...);
• Expertise de systèmes de vote électronique ;
• Formations et conférences en cybersécurité ;
• Formation de CIL (Conseiller Informatique et Cybersécurité) ;
• Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.



Contactez-nous

Réagissez à cet article

Original de l'article mis en page : Pillo : un robot en guise de pilulier intelligent et connecté – Tech – Numerama

Attention aux ondes des tablettes et smartphones pour les enfants !



Attention aux
ondes
des tablettes
et
smartphones
pour les
enfants !

Un rapport publié par l'agence de la sécurité sanitaire met en garde les parents sur l'exposition des enfants aux ondes. Elle recommande un usage modéré et encadré des technologies sans fil. Elle suggère aussi une révision de la réglementation.

Attention aux technologies sans fil ! Telle est la mise en garde que vient de formuler l'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) ce vendredi, dans un rapport portant sur le sujet hautement sensible de l'exposition aux radiofréquences et à la santé des enfants. Dans celui-ci, elle note « des effets possibles sur les fonctions cognitives et le bien-être » et recommande de limiter et d'encadrer l'usage de ces technologies.

Dans le cadre de ce travail, ce sont les enfants de moins de six ans qui ont fait l'objet d'un suivi particulier. L'Anses avait été saisie par les pouvoirs publics afin de vérifier si les dispositions réglementaires à propos des appareils radioélectriques destinés aux plus jeunes sont suffisamment protectrices en matière de santé et de sécurité. Il ressort que « les enfants pouvaient être plus exposés que les adultes » du fait de leurs spécificités morphologiques et anatomiques.



C'est ce que détaille à France Info Olivier Merckel, chargé de l'évaluation des risques. « Les enfants sont plus exposés que les adultes aux champs électromagnétiques : l'épaisseur du crâne chez les enfants est plus petite que chez les adultes donc on a une exposition globale plus importante ». En outre, les « caractéristiques de certains de leurs tissus » contribuent à cette vulnérabilité accrue. Il faut donc redoubler de vigilance quant à l'exposition des petits.

Le problème, c'est la généralisation des équipements de transmissions sans fil dans leur environnement. « Les données disponibles sur l'exposition montrent une forte expansion de l'usage des nouvelles technologies sans-fil, notamment chez les très jeunes enfants », relève le rapport. Il y a le smartphone, il y a la tablette, il y a les objets connectés, il y a le babyphone, il y a les jouets radiocommandés... et beaucoup d'autres appareils dédiés à la surveillance du petit ou à l'occuper.

LES ENFANTS SONT PLUS EXPOSÉS QUE LES ADULTES

Or, on le devine aisément : plus la source émettrice est proche, plus l'intensité et la quantité du rayonnement sont élevées. En la matière, des appareils comme des smartphones ou des babyphones peuvent légitimement constituer une source d'inquiétude, car ils sont en général très près de la tête – que ce soit pour parler au téléphone ou bien pour entendre les bruits de bébé et s'assurer que tout va bien.

QUELS EFFETS POTENTIELS ?

L'Anses souligne toutefois que « les données actuelles ne permettent pas de conclure à l'existence ou non d'un effet des radiofréquences chez l'enfant sur le comportement, les fonctions auditives, les effets tératogènes et le développement, le système reproducteur, les effets cancérogènes, le système immunitaire, la toxicité systémique ». Des études plus approfondies seront sans doute nécessaires.

L'Anses mentionne toutefois deux cas où à un effet des radiofréquences est possible : les fonctions cognitives d'abord. « Les résultats montrant des effets aigus se basent sur des études expérimentales dont la méthodologie est bien maîtrisée », note le rapport. Un effet négatif sur le bien-être peut aussi être envisagé, même s'il « pourrait cependant être lié à l'usage du téléphone mobile plutôt qu'aux radiofréquences qu'ils émettent ». Bref ce serait plus ce serait la manière dont on s'en sert le problème.

UN USAGE RAISONNABLE

Est-ce que cela veut dire que l'on doit tenir les enfants loin de ces sources d'émission ? En clair, faut-il les priver de portable jusqu'à un âge avancé, retirer les jouets high tech et vérifier que la chambre n'est pas trop exposée ? Pour Olivier Merckel, il faut prendre quelques mesures, mais ne pas non plus exagérer. Les jeunes de moins de 13 ans peuvent passer « quelques appels, quelques SMS par jour » mais « certainement pas plusieurs heures ».

Un usage maîtrisé. Tel est donc le conseil général donné par l'Anses à l'attention des parents. « L'Agence recommande aux parents d'inciter leurs enfants à un usage raisonnable du téléphone mobile, en évitant les communications nocturnes et en limitant la fréquence et la durée des appels ». Mais des actions doivent aussi être engagées du côté des pouvoirs publics, au niveau français ou européen.

UNE RÉGLEMENTATION À REVISER

Pour l'Anses, il convient d'actionner plusieurs leviers, à commencer par l'obligation de soumettre l'ensemble des dispositifs radioélectriques, et notamment ceux destinés aux enfants, « aux mêmes obligations réglementaires en matière de contrôle des niveaux d'exposition et d'information du public que celles encadrant les téléphones mobiles ». L'agence demande aussi de reconstruire les niveaux de référence visant à limiter l'exposition environnementale.

Les pouvoirs publics doivent également « réévaluer la pertinence du débit d'absorption spécifique (DAS) ». Il s'agit d'un indicateur utilisé pour l'établissement des valeurs limites d'exposition des personnes, à des fins de protection contre les effets sanitaires connus et avérés (effets thermiques) des radiofréquences. Il convient également de « développer un indicateur représentatif de l'exposition réelle des utilisateurs de téléphones mobiles », « quelles que soient les conditions d'utilisation ».

UN DÉBAT PERMANT

La question des risques et de leurs effets potentiels sur la santé a donné lieu à une littérature scientifique abondante. L'Anses elle-même publiait déjà en octobre 2013 un avis dans lequel elle notait à l'absence d'effets avérés sur la santé mais suggérait quand même de prendre des précautions, en particulier du côté des enfants et des utilisateurs intensifs. La publication avait toutefois fait l'objet de critiques dans le secteur civil, au sein d'associations spécialisées.

Deux ans auparavant, le centre international de recherche sur le cancer déclarait que les champs électromagnétiques de radiofréquence sont peut-être cancérogènes. Mais là encore, les conclusions avaient été discutées. Ainsi, des organisations professionnelles avaient estimé que le risque soulevé par les experts n'avait pas été clairement démontré par un lien évident de cause à effet, et que de ce fait, la poursuite des travaux scientifiques est indispensable.

Article original de Julien Lausson



- Expertise techniques (virus, spywares, pratiques fraudes, arnaques Internet...) et judiciaires (enquêtes, procédures judiciaires, enquêtes internes, contentieux dénonciations de clientèle...);
- Expertise de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybersécurité ;
- Formation de C.I.L. (Corporépartie Informatique et Logistique) à la sécurité informatique ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.



Contactez-nous

Réagissez à cet article

Original de l'article mis en page : Ondes : les enfants doivent moins utiliser les tablettes et smartphones

Le gouvernement pourrait partager vos données personnelles avec le secteur pharmaceutique



Le gouvernement
pourrait
partager vos
données personnelles
avec le secteur
pharmaceutique

Selon une information du quotidien De Morgen, le secrétaire d'Etat à la vie privée Philippe De Backer (Open Vld), estime que le gouvernement devrait être en mesure de transmettre des données relatives à la santé des citoyens belges au secteur pharmaceutique. « Nous pourrions demander de l'argent pour cela, à partir du moment où il y a un retour vers le patient », a expliqué De Backer.



Philippe De Backer présente sa note politique « Privacy » au Parlement. Dans celle-ci, il envisage un échange plus large des données personnelles des patients. Selon le secrétaire d'Etat, l'accès aux données et le traitement des données personnelles offrent d'importantes opportunités sociales et économiques. Les données publiques dans le domaine des soins de santé peuvent aboutir à des innovations intéressantes dans le secteur pharmaceutique, notamment en termes de prévention et vice-versa.

Compensation financière et contrôle du partage des données

En échange de ces informations privées, les patients pourraient recevoir une compensation financière. « Nous pourrions demander de l'argent pour cela, à partir du moment où il existe un juste retour pour le patient », a expliqué Philippe De Backer. Ce dernier évoque entre autres des prix moins élevés pour les médicaments des patients.

Par ailleurs, le secrétaire d'Etat souhaite également étendre la marge de manœuvre de la Commission de la vie privée. Celle-ci devrait déterminer quelles entreprises privées pourraient avoir accès aux données personnelles aux mains des pouvoirs publics. La Commission de la vie privée devrait également être en mesure d'infliger des amendes pouvant aller jusqu'à 4% du chiffre d'affaires pour les entreprises qui utilisent de façon inadéquate ces informations personnelles.

Philippe De Backer veut enfin que le patient ait davantage de contrôle sur la manière dont sont utilisées ses données. Dans ce sens, il évoque la création d'un passeport de confidentialité qui permettrait aux patients de savoir qui utilise leurs données personnelles.

Article original de Arnaud Lefebvre



Denis JACOPINI est Expert Informatique assermenté spécialisé en cybercriminalité et en protection des données personnelles.

- Expertises techniques (virus, espions, piratages, fraudes, arnaques Internet...) et judiciaires (investigations téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...);
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.



[Contactez-nous](#)

Réagissez à cet article

Original de l'article mis en page : Le gouvernement pourrait partager vos données personnelles avec le secteur pharmaceutique – Express [FR]

Google, aussi Big Brother de la santé ? | Le Net Expert Informatique

 **Google, aussi Big Brother de la santé ?**

Pour décrire les ambitions du fondateur de Google en matière de santé, il faut commencer par une métaphore automobile qui illustre la façon dont Larry Page conçoit la surveillance médicale. Autrefois, lorsqu'il conduisait une voiture, le conducteur savait que les pneus étaient mal gonflés lorsqu'ils éclataient, il savait que le moteur était en surchauffe lorsqu'un panache de fumée s'en échappait... Hormis le compteur de vitesse, il n'y avait guère d'indicateurs en temps réel de l'état de la mécanique.

Aujourd'hui, c'est l'inverse. On ne prête plus attention à la santé de notre moteur parce que justement on sait qu'il est sous surveillance, l'informatique embarquée nous prévient en cas de surchauffe ou de sous-gonflage des pneumatiques, avant même que la panne survienne. Or, en matière de santé, nous en sommes encore au tout début de l'automobile. Hormis nos sensations, nos douleurs, nous ne disposons pas en temps réel de détection, ni de capteurs pour nous informer et surtout prévenir l'apparition des problèmes avant même qu'ils ne deviennent graves.

Étrangement, nous surveillons en temps réel l'état de la mécanique d'un objet automobile (et on n'admettrait pas l'idée de ne pas avoir en permanence l'information sur la surchauffe de son moteur de voiture), mais en revanche nous acceptons encore l'idée de n'avoir strictement aucune information en temps réel sur la fiabilité de nos organes, sur leur surchauffe, sur leur sous-gonflage.

Tel est le constat de base des ingénieurs de Google sous la houlette de Larry Page, qui a recruté les meilleurs spécialistes des biotechnologies de la Silicon Valley. Larry Page et son complice Sergueï Brin ont fait une irruption remarquée dans le domaine de la santé, notamment en créant Calico (California Life Company), une filiale spécialisée dans la lutte contre les maladies et le vieillissement, dont l'ambition, disent les médias, est ni plus ni moins que de « tuer la mort », d'empêcher non seulement l'apparition des maladies mais le vieillissement humain lui-même.

Déjà des applications concrètes

Ce n'est pas d'aujourd'hui que les fondateurs de Google ont décidé de se lancer dans la recherche biomédicale. On entrevoit déjà des applications concrètes. Une des réalisations les plus « simples » est consacrée au diabète en reprenant le concept des lunettes connectées (les Google Glass qui permettent d'intégrer des écrans miniatures directement dans notre champ de vision), mais cette fois avec des lentilles de contact et des capteurs biologiques.

Plutôt que de se piquer perpétuellement, d'analyser leur glycémie à intervalle régulier mais distant, puis d'y remédier eux-mêmes en se piquant..., les diabétiques n'ont pas encore à disposition une assistance en temps réel, une mesure permanente du taux de sucre. Les ingénieurs de Google ont donc conçu des lentilles de contact munies d'un capteur de sucre et d'un émetteur HF : le capteur mesure directement sur l'oeil la glycémie, dans les larmes du patient, transmet l'information par wifi sur une montre et prochainement, un appareillage automatique injectera dans le corps des diabétiques la quantité d'insuline manquante, après mesure automatique sur notre oeil par une lentille intelligente. Pour reprendre la métaphore automobile, il s'agirait d'un suivi en temps réel de notre métabolisme exactement comme le manque d'essence sans besoin de s'arrêter à la pompe.

S'attaquer aux causes du vieillissement et des maladies

Larry Page ne limite pas les ambitions de Google à ce type d'objet. Son ambition est de s'attaquer aux causes du vieillissement et des maladies. « Tout ce que vous imaginez est probablement réalisable. Il vous suffit de le visualiser et d'y travailler », a récemment déclaré Larry Page aux cadres dirigeants de son entreprise.

Larry Page et ses équipes ont annoncé travailler sur la mise au point d'un nano système de détection des anomalies (dont les chercheurs parlent depuis plusieurs années comme une piste de recherche) qui pourrait, chez Google, devenir une réalité concrète dans quelques années. Dans le laboratoire secret où les ingénieurs de Google imaginent le monde de demain, Google X, on travaille à la mise au point concrète de nano-diagnostic.

L'idée de base est la suivante : vous ingérez dans votre organisme des micro-objets, des nano objets, capables de détecter les cellules défaillantes, les cellules mutantes (si vos cellules se dégradent et sont par exemple à un stade pré-cancéreux). Là encore ces nano détecteurs seraient connectés à une montre qui collecte l'information. L'idée est d'avancer au maximum le stade du diagnostic.

Et ce qui est imaginé pour le cancer pourrait être développé pour d'autres maladies. Dans une récente interview, Larry Page a expliqué que l'ambition était bien plus grande en effet. Résoudre le cancer, dit-il, accroîtrait l'espérance de vie humaine de quelques années seulement, alors qu'en revanche, s'attaquer, sur les chromosomes, aux racines du vieillissement permettrait d'atteindre ce qu'on peut appeler la vie éternelle, en tout cas une longévité bien supérieure. Il ne faut pas s'attendre à des annonces dans les prochaines années, c'est un travail de longue haleine car précisément les labos de recherche de Google ont les moyens et la consigne de travailler sur le très long terme.

En résumé, dans le domaine de la santé, Larry Page ne veut pas se contenter d'améliorer à la marge le sort des patients mais cherche ni plus ni moins à révolutionner ce domaine comme il a révolutionné les sciences de l'information. Il est un chaud partisan de ce qu'on appelle le transhumanisme, ou l'homme augmenté, ce qui fait débat chez les penseurs, les philosophes et les religieux, et qui fait peur souvent pour tout ce qui concerne l'intelligence artificielle. Le transhumanisme ne lui fait pas peur, il en a pris la tête avec des moyens en milliards de dollars.

Pourquoi Google s'intéresse à la santé ?

Le fondateur du célèbre moteur de recherche Internet se consacre à la santé pour plusieurs raisons.

- Il y a tout d'abord un sentiment d'injustice ressenti dans sa jeunesse, lorsqu'il était étudiant, quand son père est décédé des suites de la polio, une maladie qui avait quasiment disparu de la surface de la planète mais qui a emporté son père, Carl Page, brillant informaticien.
- Deuxième élément : les problèmes de santé dans l'entourage des fondateurs de Google, (la mère de son acolyte souffre de la maladie de Parkinson) et les inquiétudes sur la santé de Larry Page lui-même, qui est atteint depuis quelque temps d'un mal mystérieux : une paralysie d'une corde vocale, qui lui donne une voix altérée et qui a fait craindre un cancer en affolant récemment les cours de l'action Google.

Enfin il y a la grande ambition, l'ambition d'apporter au monde entier des inventions qui serviront à des millions de personnes. On sait que de plus en plus le « big data » – le traitement d'informations nombreuses et complexes – sera une donnée fondamentale des traitements individualisés du futur. Larry Page, d'abord avec son moteur de recherche, puis avec sa voiture sans conducteur et ses Google glass, a déjà révolutionné plusieurs fois le monde, quoi de plus beau pour un tel homme que de révolutionner la santé humaine, la longévité, au point de chercher à éradiquer les causes du vieillissement et toucher du doigt la perspective divine de la vie éternelle.

Expert Informatique assermenté et formateur spécialisé en sécurité Informatique, en cybersécurité et en déclarations à la CNIL, Denis JACOPINI et Le Net Expert sont en mesure de prendre en charge, en tant qu'intervenant de confiance, la sensibilisation ou la formation de vos salariés afin de leur enseigner les bonnes pratiques pour assurer une meilleure sécurité des systèmes informatiques et améliorer la protection juridique du chef d'entreprise.

Contactez-nous

Cet article vous plaît ? Partagez !

Un avis ? Laissez-nous un commentaire !

Source : http://www.francetvinfo.fr/sante/découverte-scientifique/google-et-la-santé-un-nouveau-big-brother_902537.html

L'Ordre des Médecins souhaite un remboursement des objets connectés



L'Ordre des
Médecins
souhaite un
remboursement
des objets
connectés

À l'occasion d'un débat et de la publication d'un livre blanc, le Conseil National de l'Ordre des Médecins préconise d'encadrer les objets connectés liés à la santé par une réglementation européenne.

"Bonjour, il me faudrait une boîte de pastilles pour la gorge et un bracelet connecté s'il vous plaît". Et si bientôt, entendre cette phrase dans une pharmacie devenait banal ? Les objets connectés liés à la santé sont de plus en plus nombreux : mesure du rythme cardiaque, des phases du sommeil, sans compter les applications associées où l'on rentre des données relatives à nos habitudes alimentaires ou autres. Partant de ce constat, le CNOM (Conseil National de l'Ordre des Médecins) a débattu sur la question, avant de publier un livre blanc détaillant six recommandations.

Parmi elles, on note le souhait d'encadrer les objets connectés par une réglementation européenne : "Afin que la mise sur le marché des outils de m-santé [santé mobile, ndlr] comporte des garanties, le CNOM estime qu'ils devraient faire l'objet d'une déclaration de conformité à un certain nombre de standards. Cette déclaration devrait comporter 3 volets : la confidentialité et la protection des données recueillies, la sécurité informatique, logicielle et matérielle, la sûreté sanitaire".

Il paraît en effet logique que, tout comme ce qu'il se dit lors d'une consultation médicale, les données sanitaires recueillies par des objets connectés et/où des applications restent confidentielles.



Le CNOM estime aussi que ces outils devraient faire l'objet d'une évaluation scientifique systématique, par des experts indépendants. Si l'on devait arriver à la conclusion que l'objet connecté/l'application est bénéfique pour la santé individuelle/collective, "il serait cohérent d'envisager qu'ils soient pris en charge par la collectivité". Autrement dit : l'achat d'un objet connecté ou d'une application pourrait faire l'objet d'un remboursement au même titre que certains médicaments.

Quand on sait que 3 millions d'objets connectés se sont vendus en France en 2013 (étude GFK) et que 11 % des détenteurs déclarent les utiliser dans le contexte de la santé / du bien-être, on comprend la nécessité d'établir une réglementation. Dans les faits, celle-ci risque d'être difficile à mettre en œuvre, surtout au niveau de la confidentialité des données recueillies : pour la grande majorité des applications, le modèle économique repose justement sur la vente des données à diverses entreprises. Il s'agirait alors pour les développeurs d'applications estampillées "santé" de repenser totalement leur stratégie financière.

Et avant même d'envisager une réglementation, le livre blanc du CNOM rappelle qu'il est encore difficile d'évaluer le véritable impact (positif ou négatif) des objets connectés/applications liés à la santé. Selon l'OMS, sur 114 pays interrogés en 2011, seuls 12 % se sont penchés sur cette question.

Après cette lecture, quel est votre avis ?
Cliquez et laissez-nous un commentaire...

Source : <http://www.android-mt.com/news/lodre-medecins-souhaite-remboursement-objets-connectes-35850>

Objets de santé connectés : l'Ordre des médecins appelle à une régulation

Objets de santé connectés : l'Ordre des médecins appelle à une régulation

Bracelets capteurs d'activité physique, pèse-personnes connectés ou tensiomètres reliés à un smartphone: le développement « exponentiel » des objets de santé connectés rend nécessaire une « régulation » de ce secteur, a estimé mardi l'Ordre des médecins.

Le Conseil national de l'ordre des médecins (CNOM) a diffusé un « livre blanc » sur la santé connectée, à l'occasion d'un colloque à Paris sur « les enjeux de la santé connectée ».

« Le CNOM se prononce pour une régulation qui impose d'informer l'usager afin qu'il conserve sa liberté dans ce monde connecté et qui assure la fiabilité des technologies et la protection des données personnelles », selon ce livre blanc.

Les objets de santé connectés sont des objets munis de capteurs pour mesurer des paramètres du corps comme le poids, la fréquence cardiaque ou la pression artérielle et qui sont capables de transmettre ces données à une application mobile sur téléphone portable ou à un service web spécifique pour y être stockées et analysées.

Certains de ces objets connectés comme des tensiomètres (pour prendre la tension) ou des glucomètres (pour prendre la glycémie) sont conseillés par des médecins à leurs patients pour leur permettre de suivre plus efficacement des paramètres essentiels à leur santé.

Avec ce livre blanc, l'Ordre des médecins « exprime la nécessité d'une régulation » mais pas nécessairement celle « d'épaissir les volumes du Dalloz sur le droit de la santé », a indiqué le Dr Jacques Lucas, vice-président du CNOM lors du colloque.

L'Ordre fait des propositions pour « définir un cadre du bon usage » de ces outils, alors que les patients sont précisément « en attente de conseils de la part de leurs médecins » sur ces nouveaux objets.

Autre proposition de l'Ordre, l'instauration d'une régulation « adaptée, graduée et européenne » pour ces outils avec comme « minimum » l'obligation d'une « déclaration de conformité à un certain nombre de standards ».

Une telle déclaration devrait porter au moins sur la confidentialité des données recueillies, sur la sécurité informatique et sur la sûreté sanitaire de l'outil en question, selon l'Ordre.

La sécurité et la confidentialité des données sont un point clé dans le domaine de la santé connectée puisque ces outils sont capables de dialoguer avec un téléphone portable ou un site internet dédié.

En France, il est interdit de collecter des données personnelles comme celles liées à la santé, sans l'accord de la personne concernée. La vente de données de santé nominatives est également prohibée.

L'Ordre « appelle à un usage responsable et pragmatique de la santé connectée » et « souhaite que les questions éthiques soulevées par ces technologies donnent lieu à des débats publics ».

Après cette lecture, quel est votre avis ?

Cliquez et laissez-nous un commentaire...

Source : <http://www.notretemps.com/internet/objets-de-sante-connectes-l-ordre-des,i78194>